Communiqué de presse

DETOURNEMENT D'ARGENT PUBLIC EN TOUTE IMPUNITE

AVEC LA COMPLICITE DU MINISTERE DE LA CULTURE

L'ensemble de la filière de la presse traverse depuis plusieurs années une crise profonde, marquée par une baisse continue des ventes, la disparition progressive de nombreux points de vente et une augmentation constante des coûts d'exploitation.

La loi Bichet confie à l'État la responsabilité de garantir le pluralisme de la presse et les conditions de sa distribution sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, l'ARCEP veille au bon fonctionnement du système de distribution et à ce que les titres d'information politique et générale puissent être distribués comme les autres sur l'ensemble du territoire.

Face à ces enjeux, le législateur vote chaque année des aides publiques destinées à soutenir la filière, au titre du pluralisme et de la diffusion de la presse. En 2025, le Parlement a, entre autres, décidé d'attribuer 18 millions d'euros pour soutenir la distribution de la presse de l'impression jusqu'aux marchands de journaux. Cette aide a été captée par une dizaine d'éditeurs nationaux.

En 2026, 4 millions d'euros supplémentaires ont par ailleurs été attribués au soutien à cette distribution dont la répartition a été élargie aux magazines hebdomadaires d'information politique et générale. Les deux SCIC, pourtant maillon essentiel de la chaine de distribution ont touché 0€ de ces aides.

Où va réellement cet argent public ? Et surtout, qui en bénéficie ?

Depuis plusieurs années, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif CPMM et Oyé Distribution, qui assurent la distribution de la presse dans les métropoles de Marseille et de Lyon, subissent de plein fouet les difficultés économiques de la filière : baisse continue des ventes, fermeture progressive de nombreux points de vente, hausse importante des coûts du transport et de l'énergie, auxquels s'ajoutent les surcoûts liés aux contraintes spécifiques de la distribution de la presse : livraison et travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, pics d'activité et vente soir même.

Cette situation subie par les SCIC ne fait l'objet d'aucune reconnaissance ni compensation effective dans les mécanismes actuels d'attribution des aides publiques destinées à financer la distribution de la presse des centres d'impression jusqu'aux marchands de journaux.

22,5M€ d'aides publiques sont directement versés aux éditeurs, sans qu'un seul euro ne revienne aux SCIC qui assurent pourtant cette distribution.

Face à cette situation qui menace directement la pérennité de nos deux SCIC, nous alertons depuis plus d'un an les pouvoirs publics et les acteurs de la filière afin d'obtenir l'accès aux aides publiques qui nous sont dus.

Notre démarche s'est heurtée, lors de notre rencontre de ce jour avec le Ministère de la Culture et les deux messageries d'éditeurs, à une fin de non-recevoir, sans véritable examen de nos revendications ni ouverture d'une discussion sur les solutions possible à mettre en œuvre. A la veille des élections présidentielle et législatives 2027, par son inaction la DGMIC, notamment, fait peser un risque réel sur l'accès à la presse dans les deux plus grandes métropoles françaises après Paris.

L'État ne peut pas se contenter de défendre les dispositifs d'aides publiques sans garantir leur utilisation effective et leur capacité à financer la pérennité de l'ensemble de la chaîne de distribution.

LA CGT REVENDIQUE :

- La reconnaissance des surcoûts spécifiques et incontournables supportés par les SCIC CPMM et Oyé Distribution et leur prise en compte dans l'évaluation des coûts de distribution ;
- La mise en place d'un mécanisme garantissant une compensation effective de ces surcoûts par les aides à la distribution ;
- Une révision des modalités de financement afin que les fonds publics soutiennent réellement tous les maillons indispensables à la distribution de la presse.

L'argent public destiné à soutenir la distribution de la presse doit servir à supporter les acteurs de la filière qui assure la distribution de la presse.

Nous exigeons du Ministère de la Culture qu'il prenne enfin ses responsabilités et ouvre une véritable négociation avec les messageries sur la reconnaissance et la compensation des surcoûts supportés par les SCIC.

Devant l'inaction de ces acteurs, les salariés des deux coopératives décident avec leur syndicat le SGLCE-CGT de prendre leur responsabilité en appelant à la grève cette nuit et les jours suivants dans leurs entreprises afin que ces revendications légitimes puissent aboutir.

Paris, le 03 novembre 2026

FÉDÉRATION DU LIVRE
MARQUE SYNDICALE
TRAVAIL · SOLIDARITÉ · BIEN ÊTRE · LIBERTÉ